

Analyse financière et redéploiement des ressources - Bilan des actions du premier semestre 1993 - Information du Conseil Municipal

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans sa séance du 14 décembre 1992, le Conseil Municipal décidait d'étendre à l'ensemble des services de la Ville l'étude financière conduite avec succès dans le Service Administration Générale et de retenir, pour ce faire, le Cabinet BOSSARD Consultants et la méthode participative qu'il proposait.

Rappelons que l'objectif de cette étude est de dégager des économies de fonctionnement par une meilleure maîtrise des coûts et la recherche de ressources nouvelles, afin de dégager des marges de manœuvre pour les lourds investissements nécessaires au développement de Besançon et de son agglomération.

Dès le début de l'année 1993, après une large phase d'information auprès des cadres (plus de cent d'entre eux ont participé aux réunions des 3 et 4 février) et des partenaires sociaux (Comité Technique Paritaire du 10 février), l'étude est entrée dans sa phase active pour les Services Bâtiment et Affaires Scolaires.

Dix semaines de travail intensif ont abouti à la formulation, par le Comité de Pilotage de l'opération en date du 27 avril, d'une série de propositions d'économies ou de recettes nouvelles supplémentaires que la Municipalité a examinées dans sa séance du 7 juin.

Un certain nombre de propositions ont été écartées, la plupart retenues. Le document de synthèse reprend uniquement ces dernières.

Il constitue un relevé de conclusions qui fera l'objet d'un examen par le Comité Technique Paritaire le 30 juin 1993.

Il importe de souligner :

- le scrupuleux respect, à toutes les étapes, de la procédure d'information et de concertation initialement prévue dans laquelle le présent rapport s'inscrit,

- le remarquable travail de réflexion et la mobilisation des cadres et de leurs collaborateurs à tous les niveaux de la hiérarchie dans les services concernés.

Les dépenses nettes de fonctionnement des services Affaires Scolaires et Bâtiment s'élèvent à 69 784 000 F, base 1992.

Les économies proposées représenteront 6 514 000 F à l'horizon 1995, soit environ 9 %.

Certaines d'entre elles peuvent être partiellement enregistrées dès 1993 et d'autres ne le seront qu'ultérieurement et graduellement.

Elles nécessitent en effet un complément d'analyse, une information ou un processus de concertation spécifique.

Enfin, parallèlement à ce travail de mise en œuvre pour les premiers services concernés, la phase d'étude et de proposition s'est largement engagée pour les services suivants :

- Parc Automobile

- . Roulage
- . Mécanique

- Affaires Culturelles

- . Théâtre
- . Citadelle
- . Musée

- Voirie

- . Infrastructure
- . Signalisation
- . Propreté

Ces travaux feront l'objet d'un examen en Comité de Pilotage en juillet puis par la Municipalité dans le courant du mois de septembre, un second Comité Technique Paritaire ainsi qu'une deuxième information au Conseil Municipal intervenant au cours du dernier trimestre de l'année.

**Analyse financière et redéploiement de ressources
Synthèse des actions retenues par la Municipalité du 7 juin 1993
Affaires Scolaires - Restauration Municipale**

Actions	Economie annuelle proposée ou recette nouvelle (à l'échéance 1995)
- Non remplacement de deux agents	280 KF
- Suppression de six postes de surveillants en deux étapes avec ajustement à l'effectif des rationnaires	120 KF
- Remise à disposition de deux agents avec un remplacement à mi-temps	170 KF
- Réduction de la subvention à la Caisse des Ecoles	50 KF
- Augmentation de la participation de la Caisse des Ecoles aux frais de personnel mis à disposition durant l'été	50 KF
- Réduction de la subvention aux patronages - Transfert au profit de CATE	(200 KF)*
- Réduction du coût alimentaire par renégociation avec les fournisseurs	320 KF
- Réduction de l'absentéisme	12,5 KF
- Augmentation du tarif : + 4,5 %	220 KF
- Augmentation du tarif des repas fournis aux autres organismes	60 KF
- Augmentation du nombre de repas vendus	Non chiffré
- Non remboursement des absences des rationnaires de 1 à 3 jours	100 KF
- Surveillants de restaurants : ajustement du régime de rémunération conformément à la législation en vigueur (suppression du cumul de l'indemnité avec congés payés et des congés payés)	480 KF
- Modification des tranches de Quotient Familial	650 KF
TOTAL	2 512 KF soit 18,8 %
du coût net du service en 1992 qui s'élevait à (fonctionnement)	13 360 KF

* () les chiffres entre parenthèses ne sont pas comptabilisés en économie.

Affaires Scolaires - Enseignement

Actions	Economie annuelle proposée ou recette nouvelle (à l'échéance 1995)
- Réduction des effectifs de l'équipe masculine (départs en retraite et redéploiement)	100 à 320 KF
- Location des salles	20 à 45 KF
- Réévaluation des loyers des professeurs des écoles avec étalement sur 3 ans	114 KF
- Réduction de l'abstentéisme	100 KF
- Facturation des études et des garderies : accord de principe mais nécessité d'une étude complémentaire liée à la politique des quotients familiaux	900 à 1 500 KF
- Passation des marchés de fournitures	100 à 200 KF
- Réduction du taux horaire de rémunération d'étude du soir en maternelle	150 KF
TOTAL hypothèse moyenne	1 944 KF soit 5,49 %
Coût net du service en 1992 (fonctionnement)	35 388 KF

Service Bâtiment

Actions	Economie annuelle proposée ou recette nouvelle (à l'échéance 1995)
Le budget de fonctionnement s'élève à 21 MF. Les économies portent sur les secteurs suivants :	
- Magasins	552 KF
- Ateliers	470 KF
- Services centraux	1 036 KF
TOTAL	2 058 KF soit 9,8 %
Coût net du service en 1992 (fonctionnement)	21 000 KF

Magasins

Actions	Economie annuelle proposée ou recette nouvelle (à l'échéance 1995)
. Réorganisation de l'activité comprenant :	
- Non remplacement de 2,3 agents en équivalent temps complet	248 KF
- Passage de la visserie aux ateliers	Non chiffré
- Appel au personnel de l'atelier pour surcharges exceptionnelles	Non chiffré
- Regroupement des bons de commande	Non chiffré
- Fermeture du magasin entre 9 h 30 et 10 h 30 et entre 15 h 30 et 16 h 30	Non chiffré
- Réduction de fournitures aux services extérieurs (- 10 %)	Non chiffré
- Réduction de l'absentéisme	Non chiffré
- Regroupement des factures	Non chiffré
- Mise en place de la gestion maintenance assistée par ordinateur	72 KF
- Transfert des deux emplois administratifs et recrutement d'un magasinier	232 KF
- Regroupement de magasins (transfert de l'habillement du personnel technique aux ateliers)	Non chiffré
TOTAL	552 KF soit 34,20 %

Ateliers

Actions	Economie annuelle proposée ou recette nouvelle (à l'échéance 1995)
- Récupération TVA sur travaux en régie	98,1 KF
- Récupération DGE sur travaux en régie	114 KF
. Réorganisation de l'activité comprenant :	
- Diminution personnel (réalisée en 1993)	368 KF
- Traitement des petites interventions	73 KF
- Encadrement des coûts (stands, expos...)	76 KF
- Contrôle de l'opportunité des demandes	66 KF
- Limitation des transports	Non chiffré
- Réduction de l'absentéisme	43 KF
TOTAL	470,1 KF soit 5,9 %

Service Central

Actions	Economie annuelle proposée ou recette nouvelle (à l'échéance 1995)
- Non remplacement d'agents après regroupement des services architecture et bâtiment	480 KF
- Réduction de l'absentéisme	6 KF
- Réduction des crédits de fonctionnement (10 %)	550 KF
TOTAL	1 036 KF soit 12,75 %

M. PIERLOT : Monsieur le Maire, les craintes que nous avons exprimées au sujet de l'étude confiée à Bossard Consultants se trouvent en grande partie confirmées. Il ne s'agit pas de dire que cette étude est inutile. Sur certains points, on peut effectivement réaliser un certain nombre d'économies mais nous restons réticents dès qu'il s'agit de compresser des postes, quelle que soit la forme prise de cette compression.

On peut prendre certains exemples : dans les cantines scolaires, les rapports proposent de diminuer le nombre d'étudiants qui surveillent les restaurants alors que tout le monde sait que les écoliers deviennent de plus en plus durs pour une partie d'entre eux tout au moins. Déjà surchargé, on va diminuer le nombre de postes ainsi que l'avantage acquis qui consistait à leur payer les petites vacances. Nous sommes contre la transformation de ces jeunes en gardiens. Il faut qu'ils restent des animateurs, et pour cela il faut qu'ils aient le moyen de le faire correctement, c'est aussi la sécurité dans les écoles qui est en jeu.

Dans d'autres services, il est question de supprimer des postes ou de redéploiement. Ceci a pour conséquence l'augmentation des charges de travail et le risque d'une détérioration de la qualité du travail et par là même du service public.

Nous pouvons remarquer également que dans tous les services la lutte contre l'absentéisme semble être la grande idée en vogue. Cette question ne peut être traitée sans un minimum d'approfondissement. Par exemple, si on se réfère à certaines réflexions syndicales, l'absentéisme constaté au moment des gros travaux dans les écoles est lié à la pénibilité des tâches demandées, alors qu'il suffirait d'employer une équipe volante du parc pour déplacer les objets lourds comme cela

vous a été proposé. Parler d'absentéisme sans en analyser les causes, c'est exagérer le problème et créer un mauvais climat dans les services. Il nous semble que la démarche serait déjà de faire le tri entre l'absentéisme lié à la pénibilité ponctuelle du travail, l'absentéisme lié au fonctionnement du service et ainsi mieux isoler l'absentéisme abusif pour un tant soit peu qu'il existe.

Au regard des différentes propositions du dossier, on remarque une augmentation du prix des services rendus à la population et c'est bien entendu l'utilisateur qui fera les frais de ces orientations.

Je n'ai pas l'intention de traiter tous les problèmes. Je conclurai donc en disant que nous sommes contre le fait de supprimer des postes pour financer des primes ainsi que de faire des économies sur un certain nombre de frais de fonctionnement. Voilà, Monsieur le Maire, les réflexions de l'AREV sur ce dossier et les raisons pour lesquelles nous nous abstiendrons.

M. TOURRAIN : Monsieur le Maire, nous avons depuis toujours souhaité l'intervention d'un consultant extérieur pour analyser la gestion de la Ville et nous avons bien entendu approuvé le choix que vous avez fait de Bossard Consultants. Le 8 mars dernier, à l'occasion de la discussion budgétaire, j'avais remarqué à travers la Lettre aux Cadres, organe de communication interne, que la Municipalité avait retenu, pour l'échéance 1995, un programme d'économies de 40 MF c'est-à-dire 5 % du budget 1992 en matière de fonctionnement. Je vous avais alors posé la question de savoir si cette information était exacte puisque vous n'en aviez pas parlé au moment de l'orientation budgétaire et cela peut se comprendre parce que je crois que Bossard Consultants n'était pas encore saisi du dossier, mais vous n'en aviez pas parlé non plus au moment de la présentation du budget, et il était quand même «assez gros» d'apprendre cette disposition importante à travers une lettre interne. Vous m'aviez répondu que l'objectif que vous vous étiez fixé était bien de 5 % sur les dépenses de fonctionnement à l'horizon 1995 et vous m'écrivez le 15 juin à la suite d'une lettre que je vous ai adressée le 4 juin : «il n'y a pas de contradiction entre les termes de la Lettre aux Cadres n° 7 qui indique que l'objectif retenu par la Municipalité est d'obtenir à l'échéance 1995 une économie de 5 % sur le budget de fonctionnement base 1992, soit de 40 MF pour l'ensemble des services, et ceux de mon intervention lors de la séance budgétaire de mars et vous vous citez, l'objectif que nous nous sommes fixé est bien de 5 % sur les dépenses de fonctionnement à l'horizon 1995». Monsieur le Maire Robert SCHWINT, je me permets de vous conseiller de regarder le petit Robert en matière de sémantique car entre objectif retenu et objectif fixé, il y a une fameuse différence. Vous retenez un objectif parmi un certain nombre de ceux qui vous ont été proposés. Objectif fixé, vous avez un objectif et vous dites : c'est celui-là que je veux avoir. Entre, d'autre part l'échéance 1995 qui est une date fixe, une date couperet et l'horizon 1995, il y a la différence entre la précision et le flou, le flou ça va d'ailleurs fort bien dans votre secteur de pensées, parce que plus on avance vers l'horizon, plus il s'éloigne et comme cela on n'a pas d'échéance. La première définition a été faite par des techniciens et la deuxième a été faite par des socialistes, je dis cela comme une pointe d'humour. M. le Maire, qui a l'habitude, a très bien saisi comme cela. Je vous avais écrit en vous disant qu'il est tout à fait normal que vous preniez 40 MF puisque cela fait pas mal de temps que l'on vous dit que vous pouvez réaliser 5 % d'économie, depuis 1983 j'ai toute une série de bulletins officiels dans lesquels on relève ce pourcentage. On en avait rêvé, vous allez le faire et même vous pourriez peut-être aller plus loin. En effet, si l'on en juge d'après le rapport qu'on a entre les mains, les pourcentages d'économie auxquels on arrive ne peuvent que nous réjouir : 18,8 % pour la restauration municipale malgré les critiques qui pourront venir deçà delà, c'est vous qui faites, l'enseignement 5,49 %, les magasins, 34,20 %, le service des bâtiments, 9,8 %, les ateliers, 5,9 %, le service central, 12,75 %. A cette cadence-là Monsieur le Maire, vous allez arriver à la moyenne nationale en matière de dépenses de fonctionnement par habitant et on s'en réjouira parce que vous savez très bien ce que cela permettra de faire ou d'éviter. Ainsi on n'aura pas à attendre 4 ans ou 5 ans pour faire l'équivalent du pont Denfert Rochereau, autant d'années pour faire le tunnel sous la Citadelle ou reporter la réalisation de la piscine aux calendes grecques ou de ne pas faire la caserne des sapeurs-pompiers, etc. Donc ça

vous donnera des possibilités énormes et encore un brin d'humour, je pense que nous serons tout à fait, enfin l'équipe qui suivra, je vous dis tout de suite que je n'en serai pas, sera toute contente d'enregistrer ces économies pour pouvoir enfin réaliser les équipements que nous réclamons depuis longtemps.

M. LE MAIRE : Vous allez nous manquer, mais vous essaieriez de me faire un dessin pour que je puisse saisir la différence entre l'objectif que nous nous sommes fixé et l'objectif qu'on a retenu. Je consulterai le Robert, je ne suis pas fort du tout en sémantique, mais je pense qu'il ne faut quand même pas tatillonner à ce point-là.

M. ALAUZET : Si on analyse l'ensemble des postes les plus importants sur lesquels porteront les économies, on en note trois essentiellement qui sont les suppressions de postes présentées à peu près à 50 % d'économie, les transferts de charge sur les usagers puisqu'un certain nombre de tâches prises en charge par la Ville incomberont désormais aux usagers et enfin sur des réductions de rémunération pour certaines catégories de personnel. Je me demande pourquoi on a attendu Bossard Consultants pour prendre ce type de mesures puisque ces choix, éminemment politiques, pouvaient être assurés par les élus. Et si on réalise des économies de l'ordre de 10 %, 9 %, je me demande si là les élus n'ont pas ces dernières années été assez incompetents pour ne pas avoir réalisé ces économies importantes.

M. HINTZY : Je ne pensais pas intervenir forcément aujourd'hui, mais il se trouve que M. TOURRAIN a un petit peu titillé mon impatience. Vous vous êtes posé aujourd'hui en donneur de leçons. Il se trouve que c'est mon métier et une règle du genre c'est que qui donne la leçon donne l'exemple aussi ; or en la matière, j'ai bien peur que là avec les nouvelles charges que vous venez d'imposer aux collectivités territoriales, il y aurait matière à réfléchir. Je ne parle pas des charges qui vont concerner l'ensemble des citoyens. Il y a des bonnes nouvelles qui arrivent avec l'augmentation du ticket modérateur de 5 % avec ce qui a été voté à la hussarde ce matin et c'est en vieux hussard de la République que j'aurais envie de réagir. Réagir en disant que vous avez voté l'aggravation de la loi Falloux dont je ne suis pas un fervent supporter rassurez-vous ; elle a été votée par une majorité cléricale -c'est un hors-sujet qui vaut actuellement à la Ville de Besançon 945 000 F au titre de l'exercice 1992 pour le financement des établissements privés sous contrat-. Je ne sais pas à quel montant reviendra l'investissement par la suite, mais à mon avis ça va dépasser très largement. J'ai entendu samedi M. le Ministre de l'Éducation Nationale rassurer la population en disant que de toute façon les dépenses de fonctionnement pour l'enseignement privé ne dépasseraient pas les dépenses de fonctionnement pour l'enseignement public. J'allais dire «encore heureux» mais peut-être que dans sa candeur il attendait des remerciements sur cette question-là, 16 % à peu près d'enfants vont dans l'enseignement privé et on va peut-être arriver, par générosité spontanée, à 50 % de financement. Là ça m'intrigue un peu, d'autant plus que le fonctionnement des écoles privées n'est pas d'une transparence totale. On a toujours des personnes au sein de cette assemblée qui, à bon droit d'ailleurs, réclament davantage d'explications, qui réclament que lorsqu'on accorde des subventions, on ait le droit de «fourrer son nez» dans le Conseil d'Administration des associations subventionnées mais il se trouve que dans l'enseignement privé ce n'est pas possible. Non seulement ce n'est pas possible mais on n'a pas moyen de vérifier la réalité des subventions qui sont demandées. On n'a pas la possibilité non plus de contrôler leur utilisation, à tel point que par exemple lorsqu'on veut construire un lycée privé, on le fait passer sous le vocable d'annexe d'un établissement existant parce que pour pouvoir être subventionné il faut 5 ans d'existence. Alors on a des annexes qui sont vraiment pompeuses par rapport aux établissements d'origine. C'est sans doute hors sujet...

M. LE MAIRE : Oui, c'est ce que j'allais te dire, revenons à notre sujet. Évitez peut-être de prendre des chemins divers parce que nous avons ce soir un ordre du jour chargé.

M. HINTZY : Je m'arrêterai là Monsieur le Maire.

M. VUILLEMIN : Je vais essayer de répondre aux remarques faites par MM. PIERLOT et ALAUZET s'agissant du secteur bien évidemment Enseignement. Je voudrais rappeler quelque chose qui me paraît très fort parce qu'on a parlé de choix, des politiques, etc. Je voudrais rappeler que l'action conduite par la Ville dans le secteur scolaire est un volet important de la politique de solidarité conduite par la Ville. Et ça ce n'est pas remis en cause, c'est un choix politique de l'équipe municipale, solidarité qui s'exprime à travers toute la tarification par le biais des quotients familiaux, les centres de loisirs, les restaurants scolaires, intégration qui se traduit à travers toutes nos actions périscolaires, nos centres de loisirs d'été, les centres de petites vacances, etc. Tout cela n'est pas remis en cause et j'ajoute que non seulement ce n'est pas remis en cause mais la Ville prend à sa charge des contrats d'aménagement du temps de l'enfant dont le financement est abandonné depuis cette année scolaire par le Conseil Général. Je tenais à le rappeler ici.

Un mot sur les emplois notamment à travers le secteur restauration scolaire. Les restaurants scolaires, on l'a dit tout à l'heure rapidement mais je vais le rappeler parce qu'on parle beaucoup d'emplois, c'est trois cuisines centrales, 35 personnes, 76 restaurants scolaires qui regroupent 95 serveuses, 270 surveillants animateurs. Je voudrais rappeler qu'il y a quelques années nos cuisines centrales occupaient plus de 40 personnes. Aujourd'hui 35, on peut le regretter mais je voudrais dire qu'avec moins de personnes on fabrique de plus en plus de repas : 790 000 en gros l'an dernier, plus de 820 000 cette année. Ça démontre bien que le service public municipal restauration scolaire est un service non seulement qui est bien géré mais qui fonctionne très bien, je tenais à le rappeler.

Un mot sur l'absentéisme, c'est un vrai problème qui me préoccupe et sur lequel je réfléchis depuis un certain temps. C'est vrai que je n'ai pas trouvé de solution, mais accordez-moi que ce n'est pas évident. Quand je vois nos agents d'école maternelle ou primaire faire les travaux difficiles pendant l'été, ramasser les feuilles à l'automne ou gratter la neige ou la glace l'hiver, c'est vrai que quelque part ça m'interpelle comme on dit aujourd'hui. Et c'est vrai que le caractère pénible de ces travaux joue beaucoup sur l'absentéisme. Nous y réfléchissons, nous essayons de trouver des solutions. C'est bien évidemment un problème qui ne nous a pas échappé, il n'y a pas de solution miracle, on y travaille mais on va essayer d'améliorer. Lutter contre l'absentéisme, c'est d'abord améliorer les conditions de travail et je n'ai pas de solution miracle à annoncer aujourd'hui. On y travaille, on y réfléchit mais c'est par l'amélioration des conditions de travail qu'on améliorera cela. Je tenais à le dire. On critique aussi les diminutions des emplois, etc. Je viens de donner l'exemple de nos cuisines centrales : 35 personnes, plus de 40 il y a quelques années, parmi ces 35 il y en a plus de 20 qui vont servir des repas dans les restaurants alentours. Voilà comme on gère le personnel de la restauration municipale. Un mot sur les surveillants, il n'est pas question de les transformer en gardiens ou je ne sais quoi. Je vous rappelle qu'on les recrute avec le BAFA, ce sont des surveillants animateurs et j'insiste bien sur le mot animateur. Ce n'est pas parce qu'on en perd trois sur une année scolaire que tout est remis en cause. J'ai dit tout à l'heure qu'il y a une gestion globale des 270 surveillants. On peut ouvrir ici avec un surveillant et par une bonne gestion des effectifs récupérer un poste ailleurs, c'est ce qu'on essaie de faire au quotidien. Ça ne veut pas dire qu'il y a remise en cause de la qualité du service rendu, ça ne veut pas dire qu'il y aura aggravation des conditions de déjeuner, des conditions de confort dans nos salles à manger. Actuellement avec le Maire on tourne dans les restaurants scolaires ; on voit des enfants partout qui sont heureux, qui sourient, qui sont contents et qui sont bien dans nos salles à manger.

M. NACHIN : Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit tout à l'heure, encore que M. TOURRAIN ait ressorti les mêmes arguments en faveur des suppressions d'emplois. Quel est l'objectif qui a été donné à Bossard Consultants ? On lui a demandé de faire des économies. Je crois qu'à l'heure actuelle, l'objectif n'est pas de faire des économies mais de créer des emplois. Tout le monde le dit et

on continue à agir de telle façon qu'on aboutit finalement à supprimer des emplois. Il y a quelques jours, nous avons une réunion de la Commission Voirie dont Bernard RÉGNIER est responsable et également responsable de la Police Municipale dire qu'actuellement ils ont 23 agents gardiens municipaux et qu'il faudrait au moins 45 agents. Lorsque Bossard Consultants va passer, il n'y aura plus 23 gardiens municipaux, mais il y en aura 15 et cela ça ne va pas.

Mme FOLSCHWEILLER : Je voulais intervenir sur l'absentéisme. M. VUILLEMIN y a en partie répondu mais c'est vrai que je me demande comment la Ville peut prétendre agir sur l'absentéisme et en faire une économie. Je pense que pour le moins c'est aléatoire ; d'ailleurs cette économie n'a pas toujours été chiffrée. Vous voulez améliorer les conditions de travail mais j'entends par ailleurs dans certains services le personnel se plaindre de surcroît de travail dû à des baisses d'effectifs. Alors je crois qu'on tourne un petit peu en rond par rapport à ces problèmes. Puis enfin, la question centrale pour moi est : qui fait les choix politiques à la Ville ? Est-ce que c'est Bossard Consultants ou les élus ? Et je voudrais poser une toute petite question, y a-t-il eu un débat au Conseil, en Municipalité ou en commission sur la facturation des études et garderies qui est vraiment quelque chose de nouveau.

M. VUILLEMIN : Cette question a été évoquée lors de la réunion de la commission du 14 mai. Je dis honnêtement, objectivement que la commission avait émis un avis défavorable, je l'ai d'ailleurs rappelé à la Municipalité. La Municipalité a retenu cette proposition. Je tiens quand même à dire puisque la question est posée, qu'il est bien évident, surtout dans certains quartiers, que les enfants sont mieux dans nos garderies que dans les cages d'escaliers, etc. Il est clair, et là puisque vous demandez qui fait les choix politiques, je dirai que dans mon esprit il est clair que toutes les études, je parle surtout des études du soir, qui concernent les actions de soutien, d'accompagnement scolaire, etc. resteront gratuites, il n'est pas question de faire payer les actions de ce type. On réfléchit à une tarification, où placera-t-on la barre entre ceux pour lesquels ce sera gratuit et ceux qui paieront. Ce n'est pas encore tranché mais il est bien évident que pour une grande partie des personnes et notamment tous ces enfants qui bénéficient de ces actions de soutien, d'accompagnement scolaire, tous les enfants qui sont dans les quartiers dits difficiles, il est hors de question de faire payer les services d'études et de garderie car ce serait précisément atteindre le contraire de ce qu'on souhaite, c'est-à-dire que ce serait ces enfants-là qui risqueraient d'en partir.

M. MEUNIER : Je trouve qu'un rapport comme celui-là a le mérite d'avoir été fait et, Monsieur TOURRAIN, je pense que d'autres collectivités l'auraient gardé sous le coude et ne l'auraient pas diffusé. Aussi je trouve très démocratique de l'avoir montré, c'est la première chose. Par contre, je pense qu'il est peut-être un peu optimiste. J'ai pris le point sur la modification des tranches des quotients familiaux, on n'a pas de détail mais je trouve que l'incidence que cela a est très importante. Puis la réduction du coût alimentaire par renégociation avec les fournisseurs me semble aussi un peu surestimée. Je le trouve quand même très optimiste. Il ne faut pas qu'il le soit trop sinon nous risquons d'être déçus par la suite.

M. MAILLARD : Brièvement Monsieur le Maire, vous nous faites là une synthèse des actions que la Municipalité a retenues par rapport à la proposition de Bossard Consultants. Vous ne nous dites pas dans quels délais seront réalisées ces mesures parce que c'est important. Une photographie, c'est très bien mais ce qui est surtout important c'est le délai de mise en œuvre parce que là il y a des gains de productivité, des dépenses importantes sur lesquelles on va pouvoir jouer mais quand est-ce qu'on va le faire ?

M. LE MAIRE : Objectif 1995, c'est sur les trois années 1993, 1994, 1995, c'est indiqué dans le rapport. Monsieur TOURRAIN et on conclut.

M. TOURRAIN : Dans mon intervention, j'ai oublié un petit point. Je vous avais écrit pour vous demander le compte rendu des discussions qui avaient lieu avec Bossard Consultants. Vous m'avez très aimablement répondu en me disant qu'au Conseil Municipal du 28 juin, nous allions avoir communication de ce qui est proposé à partir de cette expertise. Ce qu'il m'agréerait de recevoir, c'est l'ensemble des conclusions, afin de voir comment vous avez retenu vos choix, parce que j'imagine qu'un consultant comme Bossard vous remet différentes options. J'aimerais donc être destinataire du document qui présente les différentes opérations. C'est tout à fait normal pour un Conseiller Municipal.

M. LE MAIRE : Tout à fait normal. Alors je me résume pour que tout soit clair. Nous avons choisi à l'extérieur le Cabinet Bossard Consultants pour jeter un œil justement nouveau, neuf sur la gestion de notre collectivité. Bossard nous donne un certain nombre d'orientations que nos services, et notamment le comité de pilotage, reprennent. On vous dit dans le rapport qu'il y a eu 10 semaines de travail, ce n'est pas Bossard qui a travaillé 10 semaines, ce sont nos services qui ont élaboré des propositions. Celles-ci ont ensuite été reprises en Municipalité par les élus que nous sommes Madame FOLSCHWEILLER, ce n'est pas Bossard qui décide, ce n'est pas les services qui décident, ce sont les élus qui ont pris ces décisions. Elles vont s'étaler jusqu'en 1995 et sont destinées à faire des économies, c'est clair. On me dit qu'il ne faut pas faire d'économies, qu'il faut créer des emplois. Moi je veux bien, mais donnez-nous les moyens de créer des emplois. La fiscalité, l'augmentation au taux de l'inflation, la DGF deuxième ressource importante qui diminue plutôt, les ressources diverses qui restent étalées alors que voulez-vous faire sinon des économies pour continuer à rendre un service public qui reste de qualité, sinon rechercher ici ou là des économies. Alors n'en faites quand même pas trop. Quand on va enlever trois emplois ici ou un emploi là, n'allez pas dire qu'il y a surcroît de travail ! On tient compte aussi des conditions dans lesquelles travaillent ces différents services et sur quelque 2 500 - 3 000 emplois, arriver à j'allais dire en supprimer 20 - 25 - en fait on a des difficultés à les trouver - ce n'est pas être comme un chef d'entreprise qui va sabrer des emplois, etc. L'objectif que l'on a fixé à Bossard Consultants, c'est d'étudier si, ici ou là, il n'y a pas des économies de gestion qui peuvent être réalisées, une augmentation de la productivité qui peut être faite, c'est cela le but. Donc, c'est une information que je vous donne ce soir, car je vous avais promis, notamment à M. TOURRAIN, de vous informer régulièrement sur le travail non pas de Bossard Consultants, mais de Bossard et des services et des décisions des élus.

La discussion est close.

Dont acte.